

PARTICULIERS



BROCHURE TARIFAIRE DES SERVICES & OPÉRATIONS DE VOTRE BANQUE

À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2019

Prix en euros, exprimés taxes incluses
lorsque celles-ci sont dues.

BANQUE POPULAIRE
OCCITANE



la réussite est en vous

Prix en euros, exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.

Ces tarifs sont applicables à nos clients particuliers, ainsi qu'à nos clients professionnels et entreprises.

La brochure tarifaire Professionnels & Entreprises 2019 est aussi à la disposition de notre clientèle dans tous nos points de vente et sur le site Internet www.occitane.banquepopulaire.fr pour les opérations bancaires effectuées dans le cadre professionnel.

Les présents tarifs peuvent être modifiés en cours d'année, après information préalable, deux mois avant leur mise en application.

AU CŒUR DES TARIFS

Ponctuée d'informations, conseils et avantages clients, cette brochure a été conçue pour vous aider dans la gestion quotidienne de vos comptes et la maîtrise de vos budgets. Pour mieux comprendre la tarification bancaire, elle est complétée en page 30 d'un récapitulatif des principaux « repères ». Et au-delà, elle constitue un vecteur supplémentaire et volontaire de clarté et transparence.

Pour en savoir plus, choisissez le mode d'information qui vous convient le mieux. Plusieurs solutions sont à votre disposition :

■ **en agence** où le dispositif en libre accès vous permet de trouver : affiche des tarifs, brochure tarifaire Particuliers, brochure tarifaire Professionnels & Entreprises, mini-guides et guides de la Fédération Bancaire Française

■ **sur notre site internet** : www.occitane.banquepopulaire.fr

■ **par téléphone** auprès des téléconseillers de notre Service Clientèle Alodis, du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h :

- depuis la France, au 05 81 22 00 00 (numéro non surtaxé)

- depuis l'étranger, au +(33)5 81 22 00 00

(coût variable en fonction du pays de l'opérateur)

■ **auprès de votre Conseiller Clientèle** habituel qui vous connaît et saura trouver le service le mieux adapté à votre mode de vie et à votre budget.

N'hésitez pas à nous interroger pour toute information complémentaire, tout conseil. Nous vous remercions de votre fidélité.

SOMMAIRE

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS	5
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	5
Ouverture, transformation, clôture	
Relevés de compte	
Tenue de compte	
Services en agence	
Services Bancaires de Base	
Les Prestations de Base	
BANQUE À DISTANCE	8
VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	10
Cartes	
Virements SEPA	
Prélèvements / TIP SEPA	
Chèques	
OFFRE GROUPEE DE SERVICES	13
ESSENTIEL, l'offre groupée de service	
AFFINEA, la convention personnalisée	
AFFINEA 1€, l'essentiel de la banque au quotidien jusqu'à vos 30 ans	
Convention NRJ Banque Pop'	
Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF)	
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	16
Commission d'intervention	
Opérations particulières	
Incidents de paiement	
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	18
Mise en place ou renouvellement d'autorisation de découvert	
Crédits à la consommation	
Crédits immobiliers	
Autres crédits	
ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	20
Épargne bancaire	
Placements financiers	
ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	22
OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL	24
TARIFS JEUNES ET JEUNES ACTIFS	26
TARIF acb	27
TARIF ACEF	27
RÉSOLUDRE UN LITIGE / EXPRIMER UNE RÉCLAMATION	28
VOS REPÈRES	30



AVANTAGE BANQUE POPULAIRE OCCITANE



INFORMATION



CONSEIL

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS (TARIFS EN €)

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

Abonnement à des services de banque à distance (Internet) :

CyberPlus gestion⁽¹⁾ Gratuit

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :

- abonnement de 10 alertes dans le mois par mois 2,00 €
au-delà par alerte reçue 0,25 €

Tenue de compte⁽²⁾ par mois 2,00 €

Soit pour information 24,00 euros par an

Fourniture d'une carte de débit :

- carte de paiement internationale à débit immédiat :
(Visa Classic ou MasterCard) par an 42,00 €
- carte de paiement internationale à débit différé :
(Visa Classic ou MasterCard) par an 45,00 €
- carte de paiement à autorisation systématique :
(Visa Electron) par an 28,50 €

Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

par retrait, à partir du 4^{ème} retrait par mois 1,05 €

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : **SécuriPlus** par an 26,50 €

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) :

- en agence par virement 4,60 €
- par Internet Gratuit

Prélèvement :

- frais par paiement d'un prélèvement SEPA Gratuit
- frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA Gratuit

Commission d'intervention

par opération, avec un plafond de 80 euros par mois 8,00 €

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais relatifs aux services et produits financiers, il convient pour le Client de se reporter aux informations précontractuelles et/ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque Populaire fournit au Client. (1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet. (2) Frais prélevés trimestriellement.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Ouverture, transformation, clôture

Ouverture d'un compte avec signature de la Convention de Compte Gratuit

Service d'aide à la mobilité bancaire (Facili'Pop) Gratuit

i

Vous ouvrez un nouveau compte, nous nous chargeons de la domiciliation de tous vos virements et prélèvements avec Facili'Pop. Vous déménagez ? Nous nous engageons à faciliter vos démarches de transfert de compte vers une autre Banque Populaire. N'hésitez pas à consulter votre Conseiller Clientèle ou à vous reporter au Guide de la Mobilité, disponible dans votre agence et sur le site Internet de votre banque.

Liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois Gratuit

Clôture de compte de dépôt, compte épargne (PEL, CEL...) ou compte titres ordinaire / PEA Gratuit

Transfert de compte vers une autre Banque Populaire (tous types de comptes) Gratuit

Transfert de compte épargne (CEL, PEL, PEP) vers un autre établissement par compte 85,00 €

Transfert portefeuille (compte titres, PEA)

vers autre banque (hors réseau Banque Populaire)

- frais fixes forfaitaires	85,00 €
- par ligne	11,80 €

Désolidarisation de compte-joint

30,00 €

Relevés de compte

Relevé de compte électronique :

- mensuel, par quinzaine, décadaire ou journalier	Gratuit
- supplément si envoi en version électronique et version papier du même relevé	par mois 3,00 €

(cf. rubrique BANQUE À DISTANCE, uniquement disponible dans le cadre de votre abonnement banque à distance)

Relevé de compte papier :

- mensuel	Gratuit
- par quinzaine	par mois 2,15 €
- décadaire	par mois 3,30 €
- journalier	par mois 16,75 €

Envoi mensuel de relevé de compte en braille

Gratuit

C

Nos clients soucieux de la préservation de l'environnement peuvent recevoir leurs relevés sur support informatique via *CyberPlus*, notre site de banque à distance. Pour plus d'informations, reportez-vous à la rubrique BANQUE À DISTANCE.

i

Ce pictogramme identifie sur vos relevés de compte les opérations correspondant à vos frais bancaires. Afin de vous offrir une meilleure lisibilité sur nos tarifs, un récapitulatif de ces frais figure en fin de votre relevé de compte. De plus, en début de chaque année, vous recevez le récapitulatif annuel des frais facturés sur votre compte au cours de l'année écoulée.

Édition de relevé de compte sur un automate

Banque Populaire Occitane

Gratuit

Envoi du récapitulatif annuel des frais

Gratuit

Carnet de bord papier; abonnement

par an 14,50 €

Dates de valeur pour les chèques compensables en France :

- chèque émis	Jour ⁽¹⁾
- remise de chèque(s) à l'encaissement :	
- en compte de dépôt	Jour + 1 ouvré ⁽²⁾
- en compte d'attente à l'encaissement	Jour + 10 ouvrés ⁽²⁾⁽³⁾

i

La date de valeur sert de référence au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs. Elle intègre le délai de traitement informatique nécessaire à la réalisation de certaines opérations.

Tenue de compte

Frais de tenue de compte

- le 1 ^{er} compte	par mois 2,00 € ⁽⁴⁾⁽⁵⁾
- les titulaires d'un abonnement <i>CyberPlus</i> gestion souscrit avant le 01/01/2016, dès le 1 ^{er} compte	par mois 1,40 € ⁽⁴⁾
- les jeunes jusqu'à 28 ans inclus, dès le 1 ^{er} compte	Gratuit
- le 2 ^{ème} compte (et au-delà) détenu(s) par un même client	Gratuit

Ces frais sont perçus par la banque pour la gestion du compte.

Commission de suivi

par trimestre 100,00 €

Cette commission rémunère le suivi spécifique du risque et la gestion administrative et comptable des comptes, créditeurs ou débiteurs, en situation(s) particulière(s) :

- comptes débiteurs plus de 70 jours en valeur dans le trimestre
- comptes NPAI (N'habite Pas à l'Adresse Indiquée) durant plus de 6 mois
- comptes interdits bancaires à l'initiative d'une autre banque.

Frais de tenue de compte de dépôt inactif par an **30,00 €⁽⁶⁾**

dans la limite du solde créditeur du compte

(compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier)

(1) Jour : date de comptabilisation au compte du client. (2) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des centres de traitement des chèques). (3) 60 jours pour défaut de conformité. (4) Frais prélevés trimestriellement. (5) Les frais de tenue de compte sont gratuits pour les clients contractant un crédit immobilier et/ou un crédit à la consommation à compter du 01/10/2016 dont le compte support a été ouvert moins de 180 jours avant l'édition de l'offre de prêt et dont le compte enregistre moins de 4 écritures débitrices mensuellement. (6) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

Services en agence

Délivrance d'un RIB (Relevé d'Identité Bancaire) ou IBAN (International Bank Account Number) **Gratuit**

Enregistrement d'un changement d'adresse **Gratuit**

Retrait en euros d'espèces au guichet de votre agence **Gratuit**

Mise à disposition de fonds (auprès d'une autre Banque Populaire) **18,30 €**

Frais de recherche de documents (hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement repris à l'article L133-1 du Code Monétaire et Financier) par document **9,60 €**

Frais de location de coffres pour les clients de la Banque Populaire Occitane :

- petite taille par an **107,60 €**
- taille moyenne par an **152,50 €**
- grande taille par an **221,30 €**
- supplément pour paiement au guichet **50,00 €**

Transmission du patrimoine au sein de la Banque Populaire Occitane (frais de traitement d'un dossier de succession, par dossier) :

- dossiers simples⁽¹⁾ :
 - avoirs inférieurs ou égaux à 1 000 € **21,00 €**
 - avoirs supérieurs à 1 000 € et inférieurs ou égaux à 5 000 € **31,00 €**
 - avoirs supérieurs à 5 000 € et inférieurs ou égaux à 50 000 € **51,00 €**
 - avoirs supérieurs à 50 000 € **101,00 €**
- dossiers complexes⁽²⁾ :
 - avoirs inférieurs ou égaux à 1 000 € **31,00 €**
 - avoirs supérieurs à 1 000 € et inférieurs ou égaux à 5 000 € **51,00 €**
 - avoirs supérieurs à 5 000 € et inférieurs ou égaux à 50 000 € **76,00 €**
 - avoirs supérieurs à 50 000 € **151,00 €**

Transmission du patrimoine dans un autre établissement (frais de traitement d'un dossier de succession, par dossier) :

- dossiers simples⁽¹⁾ :
 - avoirs inférieurs ou égaux à 1 000 € **41,00 €**
 - avoirs supérieurs à 1 000 € et inférieurs ou égaux à 5 000 € **61,00 €**
 - avoirs supérieurs à 5 000 € et inférieurs ou égaux à 50 000 € **0,90% des avoirs**
mini 101,00 €
 - avoirs supérieurs à 50 000 € **1,00% des avoirs**
mini 502,00 € - maxi 753,00 €
- dossiers complexes⁽²⁾ :
 - avoirs inférieurs ou égaux à 1 000 € **61,00 €**
 - avoirs supérieurs à 1 000 € et inférieurs ou égaux à 5 000 € **101,00 €**
 - avoirs supérieurs à 5 000 € et inférieurs ou égaux à 50 000 € **0,90% des avoirs**
mini 151,00 €
 - avoirs supérieurs à 50 000 € **1,00% des avoirs**
mini 502,00 € - maxi 753,00 €

(1) Dossier simple : compte de dépôt + épargne monétaire. (2) Dossier complexe : compte de dépôt + épargne monétaire + titres et/ou assurance vie et/ou prêts.

Services Bancaires de Base

Services définis à l'article D.312-5-1 du Code Monétaire et Financier, offerts dans le cadre du droit au compte

Gratuit

Les Services Bancaires de Base se composent des produits et services suivants :

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- un changement d'adresse par an
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
- la domiciliation de virements bancaires
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires
- les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
- des moyens de consultation à distance du solde du compte
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne
- deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services
- la réalisation des opérations de caisse.

Pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base, en cas d'incident, les commissions d'intervention sont de 4,00 € par opération, plafonnées à 20,00 € par mois (5 opérations).

i

Le Droit au Compte vous permet, si vous n'avez pas ou plus de compte de dépôt et si une banque refuse de vous en ouvrir un, de vous rapprocher directement de la Banque de France qui désignera une banque où vous pourrez bénéficier gratuitement d'un compte et des services bancaires de base prévus par la réglementation, ou de charger la banque de cette démarche si vous êtes une personne physique.

Les Prestations de Base*

(ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services)

- l'ouverture et la clôture du compte	Gratuit
- la tenue du compte	Tarif standard**
- un changement d'adresse par an	Gratuit
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire	Gratuit
- la domiciliation de virements bancaires	Gratuit
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte	Tarif standard**
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires	Tarif standard**
- les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance	Tarif standard**
- des moyens de consultation à distance du solde du compte	Tarif standard**
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la Banque	Tarif standard**
- une carte de paiement permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne	Tarif standard**

*Au sens des articles L312-1 et D.312-5 du Code Monétaire et Financier ** indiqué dans la brochure tarifaire

BANQUE À DISTANCE

Par Internet (adresse : www.occitane.banquepopulaire.fr)

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)⁽¹⁾⁽²⁾ :

- **CyberPlus consultation** Gratuit

Abonnement permettant de consulter ses comptes sur Internet et d'effectuer des virements entre vos comptes.

- **CyberPlus gestion**

Gratuit

Abonnement permettant de bénéficier, à partir d'un accès sécurisé au site de la Banque Populaire, aux services suivants : consultation de comptes et portefeuilles boursiers, possibilité d'effectuer des virements et de passer des ordres de bourse, accès à l'information boursière et financière.

En téléchargeant l'application Banque Pop, vous pouvez consulter vos comptes et effectuer des virements avec votre mobile ou votre tablette.

Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte :

- par e-mail	Gratuit
- par SMS	
- par alerte reçue	0,25 €
- abonnement de 10 alertes dans le mois	par mois 2,00 €
au-delà	par alerte reçue 0,25 €

Demande de confirmation de virement :

- par e-mail	Gratuit
- par SMS	par confirmation reçue 0,35 €

Les demandes de confirmation de virement et les alertes sont paramétrables via votre interface **CyberPlus** et vous permettent d'être informé de la réalisation d'un virement, des dépassements d'un solde que vous aurez défini ou d'un mouvement sur votre compte. Pour les confirmations de virement, il vous suffira de le demander à la saisie de votre virement grâce à une case à cocher.

Sécur'Pass

Gratuit

Sécur'Pass est une solution simple et sécurisée pour réaliser sans délai vos opérations sensibles de banque à distance et vos achats sur Internet.

Mise à disposition d'un **Pass CyberPlus** pour la sécurisation des opérations en ligne :

- le 1 ^{er} lecteur	Gratuit
- remplacement de lecteur en cas de dysfonctionnement	Gratuit
- remplacement de lecteur en cas de perte, d'usage non conforme par le client ou demande de lecteur supplémentaire	par lecteur 10,00 €
- carte Pass CyberPlus	Gratuit

Sécuriser vos opérations via SMS (procédure exceptionnelle en cas d'indisponibilité momentanée du lecteur)

Gratuit

Coffre-fort numérique (5 Go) par mois 1,30 €

Les virements externes et toutes opérations sensibles réalisés à partir de **CyberPlus** sont entièrement sécurisés grâce au **PassCyberPlus**, lecteur de carte bancaire fourni gratuitement par votre banque.

Vous n'êtes pas détenteur d'une carte Banque Populaire Occitane ? La carte **Pass CyberPlus** vous permet d'utiliser le lecteur **Pass CyberPlus** pour sécuriser vos opérations sur Internet.

Découvrez nos applications mobile

Banque Pop Grâce à votre application, gérer vos comptes sur mobile et tablette de manière sécurisée n'a jamais été aussi simple et efficace.

Avec l'application SM@RT Chèq', vous pouvez désormais déposer vos chèques sur votre compte Banque Populaire Occitane, gratuitement, sans vous déplacer en agence et de façon totalement sécurisée !

Roulez serein Accédez aux services essentiels en cas de sinistre véhicule.

Fonds Banque Populaire Consultez la gamme de SICAV et Fonds Communs de Placement Banque Populaire.

Par téléphone

Tonalité *Plus* et SMS+ permettent de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde du compte et des dernières opérations.

Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.⁽¹⁾) par serveur vocal **Tonalité Plus** composez le

0 892 892 992 > Service 0,40 € / min + prix appel

Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.⁽¹⁾) **SMS+**

envoyez un SMS au 6 11 10 à partir de votre mobile par SMS 0,35 € (hors coût d'un SMS facturé par votre opérateur)

Service clientèle **Alodis** : composez le 05 81 22 00 00 Appel non surtaxé

(1) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit mentionné. (2) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

Ancienne gamme (ce produit n'est plus commercialisé)

Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS **MoviPlus** (SMS reçu automatiquement) par mois 5,50 €

Par automate

i Service Bancaire National Gratuit

Lors de déplacements hors de votre région habituelle, le Service Bancaire National attaché à la carte de paiement permet de consulter le solde de votre compte sur l'ensemble des distributeurs Banque Populaire, de réaliser un virement vers un autre compte Banque Populaire et d'effectuer un retrait d'espèces.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Cartes

i

- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur le compte. Les cartes Visa Premier, Visa Platinum et Visa Infinite sont associées à de nombreux services. Vous pouvez consulter les plafonds standards de retraits et de paiements de votre carte, sur votre espace Cyber, le détail des assurances ou de l'assistance associées et les termes de votre contrat carte bancaire en vigueur sur notre site Internet : www.occitane.banquepopulaire.fr. En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur), 7j/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

+

- Les cotisations des cartes de paiement et cartes débit-crédit bénéficient d'avantages tarifaires dans le cadre de la convention de relation AFFINEA.

Cartes éligibles à la convention de relation AFFINEA ✓

- Les cartes de retrait, cartes de paiement et cartes débit-crédit bénéficient d'une réduction de 50% à partir de la 2^{ème} carte de même niveau sur le même compte.

Carte de retrait (cotisation annuelle)

Carte **Déposia**

Gratuit

La carte Déposia permet au porteur de déposer des espèces dans nos automates en toute sécurité. Cette carte ne permet ni les paiements ni les retraits.

Fourniture carte **Point Argent Plus** à débit immédiat par an 28,50 €

Carte de retrait internationale, assistance incluse.

+

Les jeunes de 12 à 17 ans inclus bénéficient d'une réduction de 50% sur la cotisation de la carte Point Argent Plus.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)

Fourniture carte **Visa Electron** à débit immédiat ✓ par an 28,50 €

Electron est une carte de paiement à débit immédiat. Elle permet de régler des achats chez les commerçants⁽¹⁾ et également d'effectuer des retraits dans les distributeurs de billets.

Fourniture carte **Visa Electron NRJ** à débit immédiat ✓ par an 35,70 € (produit plus commercialisé) Carte de retrait et de paiement internationale avec contrôle du solde et visuel NRJ personnalisable apportant des avantages spécifiques proposés dans le site www.nrjbanquepop.fr

Fourniture d'une carte de débit (cotisation annuelle)

Toutes nos cartes de paiement internationales incluent des prestations d'assurance et d'assistance.

Fourniture carte **Visa Classic NRJ** à débit immédiat ou différé* ✓ (produit plus commercialisé) par an 47,10 €

Fourniture carte **Visa Classic à contrôle de solde** à débit immédiat ✓ par an 45,00 €

Fourniture carte Internationale à débit immédiat (**Visa** ou **MasterCard**) ✓ par an 42,00 €

Fourniture carte Internationale à débit différé* (**Visa** ou **MasterCard**) ✓ par an 45,00 €

Fourniture carte **Visa Premier** à débit immédiat ou différé* ✓ par an 118,00 €
Carte de retrait et de paiement internationale aux prestations d'assurance et assistance enrichies, avec des services exclusifs et des réductions tarifaires.

Fourniture carte **Visa Platinum** à débit immédiat ou différé* ✓ par an 205,00 €
Carte de retrait et de paiement internationale avec prestations d'assurance/assistance de haut niveau, plafonds de paiement/retrait élevés et donnant accès à des avantages exclusifs.

Fourniture carte **Visa Infinite** à débit immédiat ou différé* ✓ par an 305,00 €
Carte bancaire donnant accès à des services privilégiés partout dans le monde.

* Conditions du débit différé : les paiements présentés à la banque jusqu'au dernier jour ouvré du mois sont débités le dernier jour ouvré du mois. (1) Les commerçants affichant le logo Visa Electron

E-Carte Bleue (exclusivement sur Visa Electron, Classic à contrôle de solde, Classic, Classic Facelia, Premier, Premier Facelia, Platinum Facelia et Infinite) **Gratuit**

Logiciel générant des numéros de carte bancaire à usage unique et à distance.

✚ Pour acheter sur Internet en toute sécurité, le service e-Carte Bleue est disponible gratuitement avec les cartes Visa Electron, Classic à contrôle de solde, Classic, Classic Facelia, Premier, Premier Facelia, Platinum, Platinum Facelia et Infinite. Demandez-le à votre Conseiller Clientèle.

Cartes débit-crédit (cotisation annuelle)

Cartes permettant de choisir d'effectuer des retraits ou des paiements, soit au comptant, soit en utilisant le crédit renouvelable associé à la carte.

Fourniture carte **Visa Classic Facelia**
à débit immédiat ou différé* ✓ par an 42,00 €

Fourniture carte **Visa Premier Facelia**
à débit immédiat ou différé* ✓ par an 118,00 €

Fourniture carte **Visa Platinum Facelia**
à débit immédiat ou différé* ✓ par an 205,00 €

Ancienne gamme (cotisation annuelle, produit plus commercialisé)
Fourniture carte de crédit Créodis par an 17,00 €

* Conditions du débit différé : les paiements présentés à la banque jusqu'au dernier jour ouvré du mois sont débités le dernier jour ouvré du mois.

Services liés à la carte bancaire

Service **Cartego** (tarif forfaitaire distinct de la cotisation annuelle de la carte bancaire et prélevé une fois par an ou à chaque changement de visuel) :

- visuel du catalogue 7,20 €
- visuel personnalisé 9,60 €

Service de personnalisation de la carte bancaire avec un visuel choisi dans une bibliothèque d'images, selon un thème particulier ou en téléchargeant une photo personnelle.

i Vous êtes titulaire d'un abonnement **CyberPlus** et d'une carte bancaire. Vous pouvez personnaliser votre carte bancaire à partir de votre espace de gestion des comptes sur Internet **CyberPlus**.

Rédition du code confidentiel de la carte 9,80 €

Refabrication de carte en cas d'usage non conforme par le client (détérioration, blocage puce par client...) 10,00 €

Création, remplacement de carte ou réédition de code confidentiel en urgence 23,80 €

Frais de blocage de la carte à l'initiative de la banque en cas d'usage abusif ou du client en cas de d'opposition, de perte, vol ou usage frauduleux **Gratuit**

Modification du plafond de retrait et/ou de paiement de la carte :

- cartes Visa Premier, Platinum et Infinite **Gratuit**
- autres cartes par demande 8,00 €

Retrait en euros à un Distributeur Automatique de Billet (DAB) Banque Populaire et Point Argent (dont Sm@rt Retrait) **Gratuit**

Retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) :

- les 3 premiers retraits par mois et par carte **Gratuit**
- à partir du 4^{ème} retrait dans le mois par retrait 1,05 €
(gratuit pour les Visa Premier, Platinum et Infinite)

i Les retraits et paiements supérieurs à 50 000 €, dans la zone euro, sont soumis à commission de 2,00% du montant de la transaction.

C En France, pour éviter les frais sur les retraits aux distributeurs des autres banques, prenez l'habitude de retirer sur les automates Banque Populaire ou choisissez une carte Visa Premier, Platinum ou Infinite. De plus, si vous disposez d'une deuxième carte (conjoint par exemple), vous bénéficiez de 6 retraits gratuits par mois (3 retraits sur chaque carte).

Carte de crédit Créodis (plus commercialisée) :

- remplacement en cas de perte ou d'usage non conforme par le client **8,00 €**
- réédition du code confidentiel en cas d'oubli ou d'usage non conforme par le client **6,00 €**

Virements (cas d'un virement SEPA occasionnel)⁽¹⁾

Remarque : pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE⁽¹⁾, cf. Rubrique OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

Virement SEPA instantané

Émission d'un virement SEPA instantané (Instant Payment)

Frais par virement occasionnel (avec CyberPlus gestion) **1,00 €**

Réception d'un virement SEPA

Virement occasionnel ou permanent **Gratuit**

Émission d'un virement SEPA⁽²⁾

Frais par virement occasionnel :

- par Internet (avec CyberPlus gestion) **Gratuit**
- au guichet de votre agence par virement vers un compte d'un autre établissement **4,60 €**

Frais de mise en place d'un virement permanent

Gratuit

Frais par virement permanent :

- avec mise en place par Internet (avec CyberPlus gestion) **Gratuit**
- avec mise en place au guichet de votre agence par virement vers un compte d'un autre établissement **1,10 €**
- modification ou annulation d'un virement permanent **Gratuit**

Virement urgent par virement **14,40 €**

Demande d'annulation d'un virement SEPA après exécution (erreur client) **4,60 €**

Demande de recherche de virement SEPA émis⁽³⁾ par demande **30,00 €**

(1) Voir détail zone SEPA à la rubrique OPERATIONS BANCAIRES A L'INTERNATIONAL. (2) Pour un virement, lorsque la date d'échéance tombe un jour non ouvrable, le virement est effectué le jour ouvrable suivant. (3) Pour les demandes de recherche sur une opération de paiement mal exécutée, les frais de recherches ne sont pas facturés au client.

Prélèvements (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)*

Frais de prélèvement :

- frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA **Gratuit**
- frais par paiement d'un prélèvement SEPA **Gratuit**

Frais par paiement d'un SEPAMail **Gratuit**

Frais d'un titre interbancaire de paiement SEPA (TIPSEPA) **Gratuit**

Frais d'opposition sur prélèvement SEPA avant exécution (révocation d'une échéance de prélèvement) **Gratuit**

Opposition définitive à un mandat de prélèvement SEPA (retrait du consentement ou refus permanent) **Gratuit**

Chèques

Remise de chèque(s) **Gratuit**

Paiement d'un chèque **Gratuit**

Renouvellement automatique de chéquier **Gratuit**

Frais d'envoi de chéquier à domicile en courrier simple **1,27 €**

Frais d'envoi de chéquier 40 formules à domicile en recommandé **7,55 €**

Frais d'envoi de chéquier 60 formules à domicile en recommandé **9,25 €**

Frais d'émission d'un chèque de banque **12,00 €**

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur (le client) par an **23,40 €**

Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur (le client) par an **23,40 €**

i Comment fonctionne le renouvellement automatique ? Pour un chéquier de 40 formules, la fabrication d'un nouveau est déclenchée lorsque 29 formules ont été présentées à l'encaissement par leurs bénéficiaires.

C Pour ne jamais manquer de chèques, optez pour le renouvellement automatique du chéquier avec expédition à votre domicile.

* Prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA (voir détail zone SEPA à la rubrique OPERATIONS BANCAIRES A L'INTERNATIONAL).

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Pack FAMILLE ESSENTIEL

Le pack FAMILLE ESSENTIEL s'adresse aux couples avec ou sans enfants⁽¹⁾.

Cotisation unique pour toute la famille par mois **12,90 €**

Pour les parents

- La tenue de compte
- Un abonnement par personne à des services de banque à distance (CyberPlus Internet et Mobile)
- Un abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte (mise en place par CyberPlus)
- L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Paylib sans contact (« Paiement mobile ») ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque
- Un service de coffre-fort numérique par personne
- Une autorisation de découvert sur les comptes ouverts aux noms des clients⁽²⁾
- 3 retraits d'espèces par carte aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro
- Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux) par compte
- Un conseiller dédié en agence pour la famille

- Une carte par compte (ou 2 cartes pour un compte joint)

à débit immédiat ou différé :

- Visa Classic ou Facélia
- Visa Premier ou Premier Facélia

Inclus

+ 7 € / mois et par carte⁽³⁾



Pour tous les enfants de 12 à 28 ans⁽⁴⁾

- Un forfait CRISTAL ESSENTIEL

Gratuit

(1) Accessible aux personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant. Les personnes bénéficiant de cette offre doivent être titulaires de deux comptes de dépôt au minimum (soit, chacun d'un compte individuel, soit, d'un compte joint et d'un autre compte individuel), équipés chacun au moins d'une carte bancaire. Non accessible aux familles monoparentales.

(2) Sous réserve d'acceptation de la banque.

(3) Dans la limite de 2 cartes Premier ou Premier Facélia maximum par Pack Famille Essentiel.

(4) Enfants âgés de 12 à 28 ans inclus, la gratuité expire le mois qui suit le 29^{ème} anniversaire.

Forfait CRISTAL ESSENTIEL

Le forfait CRISTAL ESSENTIEL s'adresse aux clients à partir de 12 ans. Il permet aux clients de 12 à 28 ans et aux clients Professionnels de bénéficier de tarifs préférentiels.

Tarif Standard	par mois	6,90 €
Clients 12-24 ans ⁽¹⁾	par mois	1,00 €
Clients 25-28 ans ⁽²⁾	par mois	3,00 €
Professionnels ⁽³⁾	par mois	3,45 €⁽⁶⁾

Les produits et services inclus

- La tenue de compte
- Un abonnement à des services de banque à distance (CyberPlus Internet et Mobile)
- Un abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte (mise en place par CyberPlus)
- L'utilisation de la carte dans Apple Pay, Paylib sans contact (« Paiement mobile ») ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque
- Un service de coffre-fort numérique⁽⁴⁾
- Une autorisation de découvert⁽⁵⁾
- 3 retraits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro
- Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux)⁽⁴⁾
- Un conseiller dédié en agence

- Une carte au choix⁽⁶⁾

- Visa Classic à contrôle de solde

Inclus

à débit immédiat ou différé au choix :

- Visa Classic ou Facélia
- Visa Premier ou Premier Facélia

Inclus

- Tous clients

+ 7 € / mois⁽⁷⁾

- Professionnels

+ 3,50 € / mois⁽⁸⁾

(1) Pour les jeunes âgés de 12 à 24 ans inclus, le tarif préférentiel expire le mois qui suit le 25^{ème} anniversaire. Au-delà, le tarif Jeunes 25-28 ans à 3 € s'applique. Les jeunes de 12 à 28 ans inclus, dont les parents ont souscrit au PACK FAMILLE ESSENTIEL, bénéficient de la gratuité de leur FORFAIT CRISTAL ESSENTIEL.

(2) Pour les jeunes âgés de 25 à 28 ans inclus, le tarif préférentiel expire le mois qui suit le 29^{ème} anniversaire. Au-delà, le tarif standard à 6,90 € s'applique. Les jeunes de 12 à 28 ans inclus, dont les parents ont souscrit au PACK FAMILLE ESSENTIEL, bénéficient de la gratuité de leur FORFAIT CRISTAL ESSENTIEL.

(3) Clients titulaires d'un compte de dépôt et d'un compte courant professionnel Banque Populaire.

(4) Clients majeurs uniquement.

(5) Clients majeurs uniquement, sous réserve d'acceptation de la banque.

(6) Sous réserve d'acceptation de la banque, Visa Classic à contrôle de solde obligatoire pour les clients mineurs.

(7) Hors clients de moins de 29 ans dont les parents sont titulaires du PACK FAMILLE ESSENTIEL.

(8) Sous réserve de réaliser au moins 5 opérations de paiement ou de retrait d'espèces par carte ou de paiement mobile par mois sur le compte de dépôt. L'activité du compte sera vérifiée annuellement par la Banque au 31 décembre de chaque année sur la base d'une année civile complète. Le Client sera informé, le cas échéant, des modifications tarifaires en janvier de l'année suivante. La nouvelle tarification sera appliquée en février de cette année.

Cotisation à une offre groupée de service – AFFINEA, la convention personnalisée

Choisissez les produits et services qui vous conviennent et bénéficiez de remises progressives et permanentes.

Fourniture d'une carte de débit (cotisations p. 10-11)

- Visa Electron NRJ à débit immédiat (produit plus commercialisé)
- Visa Classic NRJ à débit immédiat (produit plus commercialisé)
- Visa Classic NRJ à débit différé (produit plus commercialisé)
- Visa Electron à débit immédiat
- Visa Classic à contrôle de solde à débit immédiat
- Visa ou MasterCard Internationale à débit immédiat
- Visa Classic Facelia à débit immédiat
- Visa ou MasterCard Internationale à débit différé
- Visa Classic Facelia à débit différé
- Visa Premier à débit immédiat ou différé
- Visa Premier Facelia à débit immédiat ou différé
- Visa Platinum à débit immédiat ou différé
- Visa Platinum Facelia à débit immédiat ou différé
- Visa Infinite à débit immédiat ou différé

et cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement

- Assurance perte ou vol des moyens de paiement (SécuriPlus, p. 22)



Des produits et services de la gestion quotidienne au choix

- CyberPlus gestion (p. 9) - Dédicace (p. 23) - Adhésion acb (p. 27)
- DuoPlus (p. 20) - Fructi-Budget 2 (p. 23)
- Sécuri High-Tech (p. 22) - Forfait Mobilité Internationale (p. 24)



Vous permettent de bénéficier de réductions tarifaires progressives suivant le nombre de produits et services que vous souscrivez

- | | |
|----------------------------------|-----------------|
| 3 produits ou services | ▶ 10% de remise |
| 4 produits ou services | ▶ 15% de remise |
| 5 (ou plus) produits ou services | ▶ 17% de remise |

Vous pouvez souscrire d'autres produits et services bénéficiant du même pourcentage de remise sur leurs tarifs unitaires

- Fructi-Facilité (p. 23) - Forfait liberté (p. 26)
- Forfait tranquillité (p. 26) - Coffre-fort numérique (5 Go) (p.9)

Les remises s'appliquent à tous les produits de la convention.

La cotisation de votre convention AFFINEA est mensuelle.

Les avantages complémentaires

Réductions additionnelles, non cumulables entre elles, sur le tarif unitaire des produits souscrits dans la convention :

- 50% de réduction supplémentaire sur la convention pour les clients âgés de 16 à 25 ans inclus
- 30% de réduction supplémentaire sur la convention pour les clients âgés de 26 à 30 ans inclus
- 10% de réduction supplémentaire pour les clients ACEF, CASDEN ou collaborateurs d'une entreprise dont le CE est partenaire

Réductions additionnelles et cumulables entre elles, sur le tarif unitaire des produits souscrits dans la convention :

- 10% de réduction supplémentaire sur chaque convention AFFINEA pour la souscription de deux conventions AFFINEA au sein d'un couple
- 5% de réduction supplémentaire sur la convention AFFINEA pour les clients équipés d'une convention professionnelle Fréquence Agri, Fréquence Libérale ou Fréquence Pro

AFFINEA I €, l'essentiel de la banque au quotidien jusqu'à vos 30 ans

(produit plus commercialisé)

Offre réservée aux **étudiants ou apprentis** de 16 à 30 ans inclus, pour toute première ouverture d'un compte de dépôt de moins de trois mois.

Produits et services inclus :

- Une carte NRJ (Visa Electron NRJ à débit immédiat ou Visa Classic NRJ à débit immédiat ou différé) (rubrique VOS MOYENS ET OPERATIONS DE PAIEMENT)
- L'assurance des moyens de paiement (SécuriPlus un assuré, rubrique ASSURANCES ET PREVOYANCE)
- CyberPlus gestion (rubrique BANQUE A DISTANCE)

Cotisation AFFINEA I € par mois 1,00 €

Convention NRJ BanquePop'

(produit plus commercialisé)

Produits et services inclus :

- Un compte de dépôt
- Une carte Visa Electron NRJ à débit immédiat (rubrique VOS MOYENS ET OPERATIONS DE PAIEMENT)

Produits et services optionnels :

- Un compte épargne au choix (Livret Jeune, Livret A,...)
- L'assurance des moyens de paiement (SécuriPlus un assuré, rubrique ASSURANCES ET PREVOYANCE)
- CyberPlus consultation (rubrique BANQUE A DISTANCE)
- Extrait de compte mensuel (rubrique OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE)
- Tonalité Plus et Alodis (rubrique BANQUE A DISTANCE)

Cotisation sans SécuriPlus par mois 1,00 €

Cotisation avec SécuriPlus par mois 2,00 €

Ancienne gamme*

Les conventions suivantes permettent de bénéficier d'une réduction tarifaire sur les produits et services qui les composent :

- Gamme Équipage (Équipage, Maxi, Horizon,...) - 10% à - 50%
- Magic-Service - 10%
- Pass Pop - 50%

* Ces conventions ne sont plus commercialisées, les tarifs sont disponibles auprès de votre Conseiller Clientèle.

Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF)

Pour les clients en situation de fragilité financière, votre Banque Populaire propose une offre groupée de services spécifiques de nature à limiter les frais en cas d'incident de paiement.

OCF par mois 3,00 €

Soit pour information 36,00 € par an

Produits et services inclus :

- La tenue, la fermeture et l'ouverture du compte de dépôt
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) Visa Electron
- Le dépôt ou le retrait d'espèces dans votre agence
- 4 virements mensuels SEPA, dont au moins 1 virement permanent
- Des paiements par prélèvements SEPA illimités
- 2 chèques de banque par mois
- Un abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement (CyberPlus consultation)
- 1 abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
- La fourniture de relevés d'identité bancaire
- 1 changement d'adresse par an

Pour les clients titulaires de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) :

Commission d'intervention :

- par opération 4,00 €
- plafond mensuel 20,00 €

Frais de rejet de prélèvement, virement, TIPSEPA ou télé-règlement pour défaut de provision* :

- si montant de l'opération inférieur à 20,00 €
montant de l'opération plafonné à 6,00 €
- si montant de l'opération supérieur ou égal à 20,00 € 6,00 €
- plafond mensuel 30,00 €

* Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

Commission d'intervention

Par opération 8,00 €

Plafond mensuel (10 opérations) 80,00 €

La commission d'intervention correspond à la somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...). Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS COM INTERVENTION.

C

Pour vous prémunir de la commission d'intervention, la Banque Populaire Occitane a mis en œuvre le service Facilité Plus, autorisation de caisse pré-accordée, utilisable à tout moment, en cas de besoin (pour plus d'informations, se reporter à la page 18).

Enfin, si malgré ce service à votre disposition, votre Conseiller Clientèle doit prendre la décision de payer ou non une opération se présentant sur un compte insuffisamment provisionné, il le fera après analyse complète de tous vos comptes (compte de dépôt, comptes d'épargne).

Opérations particulières

Frais par saisie administrative à tiers détenteur 10% du montant de l'opposition maximum fixé par décret 100,00 €

Frais par saisie-attribution, frais par saisie conservatoire 10% du montant de l'opposition maximum 220,00 €

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé Gratuit

Incidents de paiement

Incidents liés au chèque

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision

- montant inférieur ou égal à 50,00 € 22,00 €⁽¹⁾
- montant supérieur à 50,00 € 42,00 €⁽¹⁾

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour la régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FORFAIT CHEQUE REJETE.

i

Attention aux conséquences de l'émission d'un chèque sans provision ! Le rejet d'un chèque pour défaut de provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble de vos comptes, dans toutes les banques ainsi que l'inscription au Fichier Central des Chèques, recensant les personnes frappées d'interdiction bancaire. Cette interdiction s'applique pour une durée de 5 ans. La levée de l'interdiction peut cependant être obtenue à tout moment, dès le paiement du chèque en interdiction. En cas de question, demandez à votre Conseiller Clientèle les conditions d'éligibilité et bénéficiez de moyens de paiement alternatifs au chèque.

Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision 18,00 €

Frais de gestion facturés pour toute lettre dont au moins un des chèques mentionnés est payé.

Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire 52,50 €

Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques 30,00 €

Chèque remis et retourné impayé pour motif autre que sans provision 16,25 €

Incidents liés aux autres moyens de paiement

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision

(y compris échéance de prêt)

- montant inférieur à 20,00 € montant de l'opération
- montant supérieur ou égal à 20,00 € 12,00 €⁽¹⁾

Frais de rejet d'un virement, d'un TIPSEPA pour défaut de provision

- montant inférieur à 20,00 € montant de l'opération
- montant supérieur ou égal à 20,00 € 12,00 €⁽¹⁾

Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision

- montant inférieur à 20,00 € montant de l'opération
- montant supérieur ou égal à 20,00 € 12,00 €⁽¹⁾

Ces montants forfaitaires comprennent : les frais de rejet et la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement. Sur l'extrait de compte, les libellés utilisés sont : FRAIS PRÉLÈVEMENT IMPAYÉ et FRAIS VIR PER NON EXÉCUT.

Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire 82,00 €

Réception d'un prélèvement ou Titre Interbancaire de Paiement impayé 10,25 €

Déclaration au Fichier national des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers Gratuit

(1) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Mise en place ou renouvellement d'autorisation de découvert

Le solde du compte doit être maintenu créditeur. Une certaine souplesse de gestion peut toutefois être accordée par la mise en place d'une autorisation de découvert. Le coût total du découvert dépendra alors de son montant et de la durée pendant laquelle le compte sera débiteur.

Autorisation de découvert convenue

Autorisation temporaire (durée d'utilisation du découvert inférieure ou égale à 30 jours) pour chaque autorisation 25,00 €

Facilité Plus (gestion d'une autorisation de découvert personnalisée) par an 30,00 €

Intérêts débiteurs :

- découvert journalier moyen inférieur à 400,00 €
montant forfaitaire trimestriel 22,00 €⁽¹⁾
- découvert journalier moyen supérieur ou égal à 400,00 € TBB⁽²⁾ +10,50%

Découvert non autorisé ou en dépassement

Intérêts débiteurs hors commission d'intervention (se reporter à la page 14, rubrique IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS)

- découvert journalier moyen inférieur à 400,00 €
montant forfaitaire trimestriel 22,00 €⁽¹⁾
- découvert journalier moyen supérieur ou égal à 400,00 € TBB⁽²⁾ +10,50%

Le TAEG (Taux Annuel Effectif Global)⁽³⁾ est indiqué sur le relevé de compte de dépôt. Le cas échéant, ce taux est écrêté pour respecter le plafond du taux réglementaire⁽⁴⁾ en vigueur.

Lorsqu'un indice de marché est retenu pour la détermination du taux d'un découvert, dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il sera alors réputé égal à zéro.

i Par principe et sauf convention contraire, nous convenons avec nos clients du fonctionnement créditeur du compte de dépôt. Pour éviter des incidents de paiement qui leur seraient préjudiciables, la banque peut accepter exceptionnellement d'honorer les valeurs présentées, malgré le défaut de provision, faisant passer ainsi le compte débiteur, ce qui pourra entraîner des frais pour le client (commission d'intervention, intérêts débiteurs, ...)

c Pour plus de simplicité à moindre frais, choisissez un seul compte de dépôt pour vos opérations quotidiennes et domiciliez vos revenus sur ce dernier.

(1) Hors TAEG selon l'article R 314-9 du Code de la Consommation. (2) Taux de Base Bancaire de la Banque Populaire Occitane applicable au 1^{er} janvier 2019 : 8,00%. Ce taux est susceptible d'évolution. (3) TAEG indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R 314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée. (4) Taux plafond dit « Taux d'usage » calculé par la Banque de France pour la catégorie « Crédits de trésorerie aux particuliers » publié trimestriellement au Journal Officiel. Ce taux est disponible dans nos agences et sur notre site www.occitane.banquepopulaire.fr

Crédits à la consommation⁽¹⁾

Frais de dossier crédit renouvelable **Gratuit**

Frais de dossier prêt personnel :

- frais de dossier proportionnels au montant du prêt : 1,00%
- minimum 75,00 €
- maximum 300,00 €

Location avec Option d'Achat (automobile) **Nous consulter**

Crédits immobiliers⁽²⁾

Frais de dossier prêt habitat :

- frais de dossier proportionnels au montant du prêt : 1,00%
- minimum 300,00 €
- maximum 1000,00 €

Frais de dossier maximum prêt PAS (Prêt à l'Accession Sociale) 500,00 €

Frais de dossier prêts Épargne-Logement	Gratuit
Frais de dossier Prêt à taux zéro	Gratuit

Autres crédits⁽²⁾

Frais de dossier autres prêts :

- frais de dossier proportionnels au montant du prêt :	1,50%
- minimum	305,00 €
- maximum	1 500,00 €

+ Les prêts destinés aux jeunes de 18 à 28 ans sont exonérés de frais de dossier.

Frais de garanties et d'interventions sur dossier de prêt

Les assurances liées aux crédits Nous consulter

Le coût de l'assurance des emprunteurs (décès, perte totale et irréversible d'autonomie, incapacité de travail) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit. L'assurance des emprunteurs est un contrat CNP Assurances et BPCE Vie, entreprises régies par le code des assurances.

Frais d'étude pour délégation d'assurance emprunteur	Gratuit
--	---------

+ Délégation de créance ou nantissement de contrat d'assurance-vie **285,00 €**
+ Gratuit pour les contrats Natixis Assurances.

Nantissement valeurs mobilières, gage de compte d'instruments financiers	285,00 €
--	----------

+ Gratuit si les valeurs nanties sont en conservation dans notre banque.

Ouverture de dossier assurances emprunteur (décès, invalidité, incapacité temporaire)	Gratuit
---	---------

Frais d'avenant au contrat de prêt :

- pourcentage du capital restant dû :	0,50%
- minimum	500,00 €
- maximum	1 000,00 €

+ Modification échéance prêt modulable minimum 101,50 €

+ Clients ACEF ou CASDEN : vous avez la possibilité de moduler vos échéances jusqu'à 2 fois sans frais.

⁽¹⁾ A partir de 18 ans, sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation.

⁽²⁾ A partir de 18 ans, sous réserve d'acceptation de votre dossier.

Transfert de prêt d'un compte à un autre	40,00 €
--	---------

Indemnités de remboursement anticipé sur prêt	Selon clause contractuelle
---	----------------------------

Frais de dossier caution locative :

- montant forfaitaire lors de la mise en place	50,00 €
- pourcentage annuel du montant de la caution, prélevé trimestriellement	3,00%

Frais de dossier Garantie Actif Passif :

- montant forfaitaire lors de la mise en place	110,00 €
- pourcentage annuel du montant de la caution, prélevé trimestriellement	3,00%

Frais de dossier caution jeunes locataires :

- montant forfaitaire lors de la mise en place	30,00 €
- pourcentage annuel du montant de la caution, prélevé trimestriellement	1,00%

Frais de mainlevée de caution	32,50 €
-------------------------------	---------

Autres prestations

+ Lettre d'information annuelle caution par an et par client 30,50 €
+ Lettre d'information annuelle des cautions : exonération pour les clients âgés de moins de 28 ans.

Modification jour de prélèvement ou domiciliation d'échéance	40,00 €
--	---------

Délivrance d'attestation sur prêt	par document 15,25 €
-----------------------------------	----------------------

Demande de réédition de tableau d'amortissement	par document 15,25 €
---	----------------------

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Épargne bancaire

Relevé des intérêts courus de compte à terme :

- trimestriel	par an	20,00 €
- semestriel	par an	15,00 €
- annuel	par an	5,00 €
- hors abonnement à la demande	par demande	15,00 €

DuoPlus (organisation et gestion de trésorerie) par an 39,60 €

DuoPlus bénéficie d'avantages tarifaires dans le cadre de la convention de relation AFFINEA.

Ancienne gamme (produit plus commercialisé)

Jumelage aller (compte de dépôt vers compte d'épargne) par an 19,80 €

Jumelage retour (compte d'épargne vers compte de dépôt) Gratuit

Placements financiers

Droits de garde (frais annuels)

Rétrocessions

La Banque Populaire propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'analyse d'une gamme issue du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. A ce titre, la Banque Populaire peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

Portefeuille composé uniquement d'OPCVM et de SCPI émis par le Réseau Banque Populaire (souscrits en agence ou avec Linebourse)

Autres portefeuilles : forfait annuel 30,00 €

	Commission fixe par ligne	Commission proportionnelle (sur encours au 31 déc.)	Minimum annuel par portefeuille
OPCVM et SCPI émis par le Réseau Banque Populaire	Gratuit	Gratuit	37,00 €
Emprunts du Réseau Banque Populaire	5,10 €	0,10%	
Autres valeurs	5,10 €	0,32%	

Service Linebourse (frais prélevés par trimestre et d'avance) :

- sur encours (taux annuel)	0,23%
- minimum annuel	37,00 €

Frais de tenue et de gestion de compte titres inactif ou de PEA

Application des droits de garde**

(compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier)

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (suivi des opérations sur titres, relevé de compte...). Ils sont perçus annuellement (trimestriellement si vous utilisez LineBourse), et d'avance, au titre de l'année en cours et sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse de l'année civile précédente (ou du trimestre civil précédent pour LineBourse). Toute période entamée est due dans son intégralité.

Avec LineBourse, le service bourse de **CyberPlus** gestion, gérez vos titres dans les meilleures conditions et accédez à toute l'information économique et financière.

Pour limiter le montant de vos droits de garde : privilégiez les valeurs du Réseau Banque Populaire et limitez le nombre de petites lignes dans votre portefeuille.

* Hors coût des opérateurs de télécommunications et fournisseur d'accès. ** Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

PEA (Plan d'Épargne en Actions) et PEA-PME (PEA destiné au financement des Petites et Moyennes Entreprises et des entreprises de taille intermédiaire)

Commission de gestion par an 8,10 €

Un PEA contenant exclusivement des parts sociales est exonéré de droits de garde et de commission de gestion. Un PEA contenant des parts sociales ainsi que d'autres valeurs est soumis aux droits de garde sur les autres valeurs et à la commission de gestion. Les parts sociales sont exonérées de droits de garde.

Opérations de bourse

OPCVM :

- SICAV et FCP de trésorerie Banque Populaire	par souscription	10,00 €
- autres SICAV et FCP Banque Populaire		Gratuit
- SICAV et FCP autres banques	par souscription	45,01 €

Actions :

- pourcentage du montant brut	par ordre exécuté	1,35%
- minimum du montant brut	par ordre exécuté	17,00 €

Droits et bons de souscription :

- pourcentage du montant brut	par ordre exécuté	1,35%
- minimum du montant brut	par ordre exécuté	2,73 €

Obligations :

- pourcentage du montant brut	par ordre exécuté	0,8163%
- minimum du montant brut	par ordre exécuté	18,50 €

Valeurs nominatives en plus du % du montant de l'ordre par opération 26,00 €

Traitement des bons de la concurrence par dossier 75,00 €

Opérations sur titres non cotés par opération 75,00 €

Opérations sur titres cotés à l'étranger :

- pourcentage du montant brut	par ordre exécuté	1,50%
- montant fixe	par ordre exécuté	64,00 €

Service Linebourse* - Ordres de bourse passés par Internet

Commission par tranche jusqu'à concurrence du montant de l'ordre exécuté :

- jusqu'à 1 500,00 €	Forfait de 8,50 €
- tranche de de 1 500,00 € et jusqu'à 10 000,00 €	0,55%
- tranche de 10 000,00 € et jusqu'à 40 000,00 €	0,50%
- tranche de 40 000,00 €	0,45%

Opération sur titres cotés à l'étranger - Linebourse :

- pourcentage du montant brut par ordre exécuté	0,65%
- montant fixe par ordre exécuté	41,00 €



La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi (Internet, ...).



Pour limiter les commissions, privilégiez les valeurs du Réseau Banque Populaire.

* Hors coût des opérateurs de télécommunications et fournisseur d'accès.

Services de règlement différé

Commission de service de règlement différé (taux mensuel) :

- ordres hors Line Bourse	0,997%
- ordres Line Bourse	0,598%

Frais de prorogation :

- par ligne (ordres hors Line Bourse et ordres Line Bourse)	0,179%
- forfait par opération (pour les ordres hors Line Bourse)	8,00 €

Opérations diverses sur titres

Augmentation de capital (souscription numéraire ou attribution gratuite) :

- avec un minimum de	9,30 €
- avec un maximum de	47,00 €

Opération d'échange, en pourcentage du montant de l'opération : 0,43%

- avec un minimum de	3,30 €
- avec un maximum de	11,05 €

Transfert portefeuille (compte titres, PEA) vers autre banque

(hors réseau Banque Populaire) :

- frais fixes forfaitaires	85,00 €
- par ligne	11,80 €

Compte-titres sans valeur par an et par compte 3,00 €



Les dates de valeur appliquées à la clientèle pour les opérations de bourse (achat et vente d'actions et/ou obligations françaises) sont de + 2 jours ouvrés par rapport à la date d'opération. Les jours ouvrés sont : du lundi au vendredi, week-ends et jours fériés exclus.

Opérations sur or

Par ordre d'achat ou vente	2,00%
	minimum 35,00 €
Rédition du bulletin d'essai en cas de perte du certificat d'origine	
	par lingot 70,00 €
Frais d'essai avec refonte	150,00 €
Refonte avec recherche de titre	180,00 €
Demande de lingot au titre 999,9‰	70,00 €
Expertise :	par pièce 2,00 €
	minimum 10,00 €
Conditionnement :	par sac 10,00 €
	par écrin 15,00 €
Frais de port (achat ou vente)	0,30%
	minimum 10,00 €
Retour de valeur expertisée sans vente ou en conservation	80,00 €

✚ Pour tout achat de pièces ou lingots d'or, si vous n'en avez pas un usage particulier, conservez les dans le sac plombé. En effet, à la revente, aucune décote ne vous sera appliquée.

Gestion de portefeuille

Gestion de portefeuille sous mandat	Nous consulter
Compte Privilège (minimum 15 000 €)	par an 0,36%
	minimum 50,20 €

Gestion de patrimoine

Bilan Patrimonial	Gratuit
-------------------	---------

✚ Nos Conseillers Clientèle sont à votre disposition pour l'aide à la déclaration fiscale et pour toute analyse patrimoniale.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

Assurer vos moyens de paiement et vos appareils nomades

SécuriPlus, cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement incluant vol ou bris accidentel du téléphone portable⁽¹⁾ :

- 1 assuré par an 26,50 €
- 2 assurés (titulaire et co-titulaire) par an 39,75 €

Sécuri High-Tech, cotisation à une offre d'assurance pour vos appareils nomades hors téléphone portable⁽¹⁾ :

- formule solo par an 36,00 €
- formule famille par an 48,00 €

SécuriPlus assure vos chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger. **SécuriPlus** garantit le remboursement de vos clés et papiers s'ils sont volés ou perdus simultanément. Cette assurance fonctionne également si l'on vous dérobe vos espèces lors d'un retrait au distributeur, dans le cas d'une usurpation d'identité (utilisation frauduleuse des données personnelles) et lors du bris ou du vol de votre téléphone portable⁽¹⁾.

Sécuri High-Tech garantit vos appareils nomades, accessoires inclus, hors téléphone portable.⁽¹⁾

✚ **SécuriPlus** et **Sécuri High-Tech** bénéficient d'avantages tarifaires dans le cadre de la convention de relation AFFINEA.

Votre assurance personnelle

MAV (Multirisque des Accidents de la Vie) par an à partir de 99,00 €

Pour faire face financièrement aux conséquences d'un accident de la vie, l'assurance Multirisque des Accidents de la Vie peut permettre le versement d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros ainsi que des services d'assistance essentiels (mise à disposition d'une aide ménagère, prise en charge des enfants, soutien particulier dans les démarches administratives et sociales...)⁽¹⁾

Autonomis (tarif calculé selon l'âge de l'assuré et le niveau de garantie choisi)⁽¹⁾

par mois à partir de 11,65 €

Contrat d'assurance ayant pour objet le versement d'une rente mensuelle, d'un capital équipement forfaitaire et des services d'assistance indispensables pour faire face aux conséquences souvent lourdes de la perte d'autonomie.⁽¹⁾

(1) Selon les conditions contractuelles en vigueur.

Protéger vos enfants

Assur - BP Enfant par enfant et par an 19,00 €

Ce contrat a pour objet d'assurer la protection de l'enfant, 24h/24h et 365 jours par an, en cas d'accident survenant dans le cadre de sa vie privée et de ses activités scolaires et extra-scolaires.⁽¹⁾

Assur - BP Horizon :

- formule individuelle par an 26,00 €
- formule tous risques par an à partir de 54,00 €

Assur - BP Horizon offre aux jeunes de moins de 28 ans une assurance personnelle (responsabilité civile, assistance en cas d'accident...) et/ou une assurance logement (indemnisation en cas d'incendie, dégât des eaux, dommage aux biens mobiliers, vol...)⁽¹⁾

Assurer l'avenir de vos proches

Dédicace par an à partir de 18,00 €

En cas de décès par accident, Dédicace permet la transmission d'un capital aux bénéficiaires désignés qui doublera le montant de l'ensemble de l'épargne détenue à la Banque Populaire*.⁽¹⁾⁽²⁾

Fructi-Budget 2

Ce contrat garantit, en cas de décès accidentel de l'assuré, un revenu mensuel garanti pendant deux ans. La cotisation dépend du montant de la prestation qui sera versée mensuellement⁽¹⁾ :

- option 1 (1 500 €) par an 51,00 €
- option 2 (3 000 €) par an 91,00 €

Fructi-Facilités par an 17,90 €

Ce contrat d'assurance prévoit le versement d'un capital, en cas de décès de l'assuré en fonction de la situation du compte bancaire au jour du décès.⁽¹⁾

Fructi-Famille

Suivant options

Ce contrat de prévoyance vous permet de mettre votre famille à l'abri de tout souci financier en cas de décès ou d'invalidité absolue ou définitive, par le versement d'un capital exonéré d'impôt, de droits de succession** et de prélèvements sociaux.⁽¹⁾

Assur-BP Santé

Suivant options

(Offre adaptée en fonction de votre situation, avec 3 profils : Solo, Famille ou Master, et choix parmi 4 niveaux de couverture)

Ce contrat prévoit le remboursement des dépenses de santé en complément des prestations versées par le Régime Obligatoire. Il donne accès à des prestations d'assistance et de tiers payant.⁽¹⁾

Tisséa

Suivant options

Ces contrats de prévoyance permettent au souscripteur de faire bénéficier aux personnes qu'il a désigné en cas de décès ou d'invalidité absolue ou définitive, du versement d'un capital exonéré d'impôt, de droits de succession** et de prélèvements sociaux.⁽¹⁾

Plan Fructi-Obsèques (contrat plus commercialisé)

Suivant options

Ce contrat d'assurance individuel décès prévoit le versement d'un capital afin notamment de régler les obsèques.⁽¹⁾

Les contrats de prévoyance Dédicace, Fructi-Budget 2 et Fructi-Facilités bénéficient d'avantages tarifaires dans le cadre de la convention de relation AFFINEA.

(1) Selon les conditions contractuelles en vigueur. (2) Pour un montant de capital ne pouvant être supérieur au montant maximum fixé contractuellement et ne pouvant excéder 150 000 euros quel que soit le nombre de contrat. * Voir conditions générales du contrat disponible en agence. ** Dans les limites de la législation en vigueur.

Assurer vos biens

Assur - BP Auto Nous consulter
Assur - BP Moto Nous consulter
Assur - BP Habitat Nous consulter
Assur - BP Immeuble Nous consulter
Protection juridique BP par an 83,40 €

Ce contrat vous fournit les moyens juridiques et financiers nécessaires pour vous aider à trouver prioritairement une solution amiable ou à défaut judiciaire à un litige garanti⁽¹⁾.

Informations juridiques et pratiques

Ancienne gamme (service plus commercialisé)

Informations juridiques et vie pratique (service téléphonique)⁽²⁾ par an **4,10 €**

C

La souscription d'un contrat d'assurance est un acte important. Il est donc essentiel de bien connaître le niveau de couverture et les services associés à votre assurance. Votre Conseiller Clientèle se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix d'une assurance adaptée à votre situation et à vos besoins et vous fournir toute information complémentaire nécessaire.

Pour tous ces produits, les conditions générales des contrats sont disponibles en agence. Ces tarifs concernent des produits d'assurance. Conformément aux dispositions du contrat, le montant peut être révisé annuellement chaque 31 décembre par l'assureur. Toute modification est notifiée à chaque adhérent assuré, au plus tard, trois mois avant le 1^{er} janvier.

(1) Selon les conditions contractuelles en vigueur. (2) Hors coûts de communication prélevés par l'opérateur.

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL⁽¹⁾

Forfait Mobilité Internationale

Offre mobilité carte (à partir de 16 ans) par mois **11,00 €**

Offre d'une durée de 3 mois minimum permettant la prise en charge des frais liés à l'ensemble de vos opérations par carte bancaire à l'international (hors commission de change).

Offre mobilité virement (à partir de 16 ans) par mois **11,00 €**

Offre d'une durée de 3 mois minimum permettant la prise en charge des frais d'un virement par mois émis en euros ou en devises par Internet avec CyberPlus gestion ainsi que la moitié des commissions de change.



Le forfait Mobilité Internationale bénéficie d'avantages tarifaires dans le cadre de la convention de relation AFFINEA. Pour plus d'informations, reportez-vous à la page 14.

Chèques de voyage et achat de devises⁽²⁾

Encaissement de chèques de voyage American Express :

- transaction inférieure à 100 € par opération **3,00 €**
- transaction supérieure ou égale à 100 € **Gratuit**

Achat et vente de billets de banque étrangers :

- transaction inférieure à 100 € par opération **3,00 €**
- transaction supérieure ou égale à 100 € **Gratuit**



Notre banque communique le cours des devises avant toute exécution d'opérations de change. Attention, le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.



Avant tout déplacement, renseignez-vous auprès de votre agence : certains billets ne sont pas repris en raison des falsifications trop fréquentes.

Opérations par carte bancaire⁽¹⁾

Paiement par carte bancaire en devises :

- commission proportionnelle au montant du paiement **2,50 %**

Retrait d'espèces à un distributeur en devises :

- commission fixe :
 - cartes Visa et Mastercard par retrait **3,00 €**
 - commission proportionnelle au montant du retrait **2,50 %**

Retrait au guichet :

- commission fixe par retrait **4,00 €**
- commission proportionnelle au montant du retrait :
 - en euros dans l'Espace Economique Européen **2,00 %**
 - en euros dans les autres pays ou en devises **2,50 %**

(1) Opérations en devises hors Euro, Franc Pacifique, Leu Romain et Couronne Suédoise ou impliquant un pays hors EEE (voir détail zone EEE page 26). (2) Sous réserve de disponibilité des fonds.

Virements non SEPA⁽¹⁾

Virement international émis en euros ou en devises :

- au guichet de votre agence	par virement	25,00 €
- par Internet	par virement	15,00 €

En cas de virement en devises, la commission de change proportionnelle au montant de la transaction s'applique en sus. Voir ci-après

Supplément pour virement européen avec instruction particulière 20,40 €

Chèques émis en euros⁽¹⁾

Paiement de chèque émis en euros 25,00 €

En cas de chèque en devises, la commission de change proportionnelle au montant de la transaction s'applique en sus. Voir ci-après

Virements en provenance de l'étranger⁽¹⁾

Virement international reçu en euros ou en devises par virement 16,50 €

En cas de virement en devises, la commission de change proportionnelle au montant de la transaction s'applique en sus. Voir ci-après

i

Le SEPA (Single Euro Payment Area) émane d'une volonté de la Communauté Européenne de créer un espace harmonisé des paiements, permettant aux consommateurs d'effectuer des règlements selon les conditions techniques, juridiques et tarifaires identiques. Les cartes, les virements (SCT Eurovirement SEPA) et les prélèvements (SDD Europrélèvement SEPA) sont concernés par cette harmonisation sous réserve, pour le virement et le prélèvement, d'être libellés en euros et de reprendre le BIC⁽²⁾ et l'IBAN⁽²⁾ dans les coordonnées bancaires et que les banques soient adhérentes SEPA.

Un virement est considéré comme virement SEPA sous réserve qu'il soit libellé : en euro, à destination ou en provenance de l'un des pays de l'Espace Économique Européen, en frais partagés entre le donneur d'ordre et le bénéficiaire.

L'IBAN⁽²⁾ et le BIC⁽²⁾ doivent être correctement renseignés. Depuis le 1^{er} janvier 2007, leur communication est devenue obligatoire.

Virement en provenance de l'étranger : à la différence du virement réglementé européen où les frais sont obligatoirement partagés, les frais du virement international peuvent être à votre charge ou à charge du bénéficiaire.

c

Certains pays exigent une attestation de prestations d'assistance médicale pour l'obtention d'un visa d'entrée. Pour les cartes Visa, vous devez demander cette attestation 10 jours avant votre départ sur le site www.visa-assistance.fr, rubrique DEMANDER UNE ATTESTATION D'ASSISTANCE MÉDICALE. Pour les cartes MasterCard : vous devez téléphoner au 01 45 16 65 65 (numéro non surtaxé).

(1) Opérations en devises hors Euro, Franc Pacifique, Leu Roumain et Couronne Suédoise ou impliquant un pays hors Espace Economique Européen (2) BIC : Bank Identifier Code. IBAN : International Bank Account Number

Encaissement de chèques en € ou en devise payables à l'étranger⁽¹⁾

Commission proportionnelle au montant du :

- chèque	0.10%
- minimum	30,00 €
- maximum	100,00 €

En cas de chèque en devises, la commission de change proportionnelle au montant de la transaction s'applique en sus. Voir ci-après

Frais d'expédition pour les envois à l'encaissement Nous consulter

Opérations en devises

Frais de tenue de compte en devises	par an	75,00 €
Commission de change proportionnelle au montant de la transaction		0,05%
- minimum		15,50 €
- maximum		250,00 €
Frais pour achat / vente de devises en Bourse au comptant		30,00 €

Les commissions sur services spécifiques

Frais de recherche auprès de nos correspondants étrangers	24,00 €
Frais de transmission courrier	11,00 €

i

En fonction du pays de la devise, l'encaissement immédiat de chèques est possible ou pas. Il convient de se renseigner avant d'engager l'opération.

A savoir : tout compte ouvert en devises ne peut faire l'objet de retraits ou versements en espèces.

i

Zone EEE : Espace Economique Européen, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, République Tchèque.

Zone SEPA : Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République Tchèque.

Zone EURO : constituée par les pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie et Lituanie.

c

Pour votre sécurité et pour limiter vos frais, nous vous conseillons de privilégier le virement au paiement par chèque.

(1) Opérations en devises hors Euro, Franc Pacifique, Leu Roumain et Couronne Suédoise ou impliquant un pays hors EEE⁽²⁾. (2) Voir détail zone EEE ci-dessus.

TARIFS JEUNES ET JEUNES ACTIFS

Tenue de compte de dépôt

Frais de tenue de compte, dès le 1^{er} compte (jusqu'à 28 ans inclus) **Gratuit**

Moyens et opérations de paiement

Fourniture carte **Point Argent Plus** à débit immédiat (offre réservée aux clients de 12 à 17 ans inclus) par an **14,25 €**

Fourniture carte **Visa Electron NRJ** à débit immédiat à partir de 12 ans (service plus commercialisé) par an **35,70 €**

Fourniture carte **Visa Classic NRJ** à débit immédiat ou différé à partir de 16 ans (service plus commercialisé) par an **47,10 €**

Cotisation à une offre groupée de services

AFFINEA, la convention personnalisée (à partir de 16 ans)

Réductions additionnelles sur le tarif unitaire des produits souscrits dans la convention :

- De 16 à 25 ans inclus : 50% de réduction supplémentaire
- De 26 à 30 ans inclus : 30% de réduction supplémentaire

AFFINEA 1 € (étudiants ou apprentis de 16 à 30 ans inclus)

(service plus commercialisé)

Cotisation AFFINEA 1 € par mois **1,00 €**

Convention NRJ BanquePop' (12 à 17 ans inclus)

(service plus commercialisé)

- Cotisation avec carte Visa Electron NRJ à débit immédiat sans SécuriPlus par mois **1,00 €**
- Cotisation avec carte Visa Electron NRJ à débit immédiat et avec SécuriPlus par mois **2,00 €**

Forfait tranquillité (offre réservée aux clients de 18 à 30 ans inclus)

par mois **4,00 €**

Produits et services inclus :

- Exonération des frais par retrait d'espèces à un distributeur automatique à billets d'une autre banque en zone euro
- Mise en place d'une facilité de caisse d'un montant maximum de 400 euros avec exonération des agios (les périodes de découvert ne peuvent excéder chacune 30 jours consécutifs, le compte devant redevenir créditeur entre chaque période⁽¹⁾)
- Réédition du code confidentiel de la carte dans la limite d'une fois par an
- Commande de carte en cas d'usage non conforme par le client (détérioration, blocage puce par client...) dans la limite d'une fois par an
- Frais d'envoi de chéquier à domicile en courrier simple
- Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Forfait liberté (offre réservée aux clients de 16 à 30 ans inclus)

par mois **3,00 €**

Produits et services inclus :

- Exonération des frais par retrait d'espèces à un distributeur automatique à billets d'une autre banque en zone euro
- Réédition du code confidentiel de la carte dans la limite d'une fois par an
- Commande de carte en cas d'usage non conforme par le client (détérioration, blocage puce par client ...) dans la limite d'une fois par an
- Frais d'envoi de chéquier à domicile en courrier simple
- Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS.

Ces forfaits bénéficient d'avantages tarifaires dans le cadre de la convention de relation AFFINEA. Pour plus d'informations, reportez-vous à la rubrique COTISATION À UNE OFFRE GROUPEE DE SERVICE.

(1) Sous réserve d'acceptation du dossier par une agence Banque Populaire Occitane

Forfait Mobilité Internationale

Offre mobilité carte (à partir de 16 ans) par mois 11,00 €

Offre d'une durée de 3 mois minimum permettant la prise en charge des frais liés à l'ensemble de vos opérations par carte bancaire à l'international (hors commission de change).

Offre mobilité virement (à partir de 16 ans) par mois 11,00 €

Offre d'une durée de 3 mois minimum permettant la prise en charge des frais d'un virement par mois émis en euros ou en devises par Internet avec CyberPlus gestion ainsi que la moitié des commissions de change.

Le forfait Mobilité Internationale bénéficie d'avantages tarifaires dans le cadre de la convention de relation AFFINEA. Pour plus d'informations, reportez-vous à la rubrique COTISATION À UNE OFFRE GROUPEE DE SERVICE.

LE COÛT DE L'XPAT.COM



Comparez le coût de la vie entre votre ville de départ et votre ville de destination. Etudier ou vivre à l'étranger, ce n'est pas forcément ce que vous imaginez. Avec Banque Populaire et Flying Yak, comparez le coût de la vie entre votre ville de départ et votre ville d'expatriation. Rendez-vous sur lecoutdelexpat.com

Crédits

Frais de dossier prêts étudiants, apprentis, jeunes actifs Gratuit

Assurances

Assur – BP Enfant par enfant et par an 19,00 €

Ce contrat a pour objet d'assurer la protection de l'enfant, 24h/24h et 365 jours par an, en cas d'accident survenant dans le cadre de sa vie privée et de ses activités scolaires et extra-scolaires.

Assur – BP Horizon :

- formule individuelle par an 26,00 €
- formule tous risques à partir de 54,00 €

Assur – BP Horizon offre aux jeunes de moins de 28 ans une assurance personnelle (responsabilité civile, assistance en cas d'accident...) et/ou une assurance logement (indemnisation en cas d'incendie, dégât des eaux, dommage aux biens mobiliers, vol...)⁽¹⁾

⁽¹⁾ Selon les conditions contractuelles en vigueur.

TARIF acb

acb (Association des Clients et des Sociétaires de la Banque Populaire Occitane)

Adhésion annuelle 14,00 €

Pour plus d'informations, consultez le site Internet www.acb-banquepopulaire.fr

L'acb vous permet de bénéficier de réductions dans de nombreux domaines (voyages, sport, cinéma, musées, festivals, concerts...) que vous retrouverez dans le magazine Banco ! qui vous est adressé trimestriellement. L'adhésion annuelle à l'acb bénéficie d'avantages tarifaires dans le cadre de la convention de relation AFFINEA.

TARIF ACEF

Offre multi-avantages ACEF (Association pour favoriser le Crédit et l'Épargne des fonctionnaires et agents des services publics)



Adhésion annuelle 15,00 €

Bénéficiez toute l'année de réductions sur vos achats quotidiens et sur vos loisirs.

RÉSOLVRE UN LITIGE, EXPRIMER UNE RÉCLAMATION

La volonté de la Banque Populaire Occitane est de vous apporter en permanence la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute. Malgré notre vigilance, des insatisfactions ou des difficultés peuvent toutefois survenir.

Dans ce cas, vous pouvez exprimer votre réclamation comme suit :

1- Votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié.

2- En cas de réclamation, vous pouvez également contacter le Services Relations Clients de votre banque :

■ Par courrier :

BANQUE POPULAIRE OCCITANE - Service Relations Clients
Avenue Maryse Bastié BP19 - 46022 CAHORS CEDEX

■ Par Internet : www.occitane.banquepopulaire.fr

Rubrique **CONTACTER UN CONSEILLER** puis « E-mail »

■ Par téléphone : 05 81 22 00 00

(Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur,
accessible du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h)

Nous nous engageons à vous répondre sous 10 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Toutefois si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui sauf cas très particulier ne devrait pas dépasser 2 mois (à compter de la date de réception de votre réclamation). Concernant les réclamations liées aux services de paiement, une réponse vous sera apportée dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

3. En dernier recours, le Médiateur de la consommation

Enfin, lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de l'agence ou du Service Relations Clients, vous pouvez demander gratuitement l'intervention du Médiateur de la consommation dans le délai d'un an à compter de votre réclamation auprès de la Banque Populaire Occitane / Service Relations Clients, sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez et dans la mesure où l'objet du litige entre dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de Médiation disponible sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

Vous pouvez le saisir par voie postale :

■ Médiateur de la consommation auprès de la FNB

76-78 avenue de France 75204 PARIS CEDEX 13
ou directement sur son site internet :

<https://www.mediateur-fnb.fr/>

ou celui de la médiation de la consommation :

<http://www.economie.gouv.fr/mediation-conso>

Dans le cas d'un litige relatif à des services et placements financiers (tels qu'actions, obligations, OPCVM, SCPI et OCPI), à l'information des investisseurs, à l'exécution des ordres (délais, contenu), à des problèmes de tenue de compte titres, vous pouvez vous adresser au Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La saisine du Médiateur de l'AMF peut se faire gratuitement soit par voie postale à l'adresse suivante :

- Le Médiateur - Autorité des marchés financiers
17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02
soit en complétant le formulaire de demande de médiation
sur le site internet de l'AMF : www.amf-france.org.

La charte de la Médiation de l'AMF est également disponible sur ce site.

En cas de souscription par Internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voie extrajudiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande :

<http://ec.europa.eu/consumers/odr/>.

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE

- Le Service clientèle ALODIS:
Depuis la France, au 05 81 22 00 00 (numéro non surtaxé)
Depuis l'étranger, au +(33)5 81 22 00 00
(coût variable en fonction du pays de l'opérateur)
du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h.

- Le site Internet www.occitane.banquepopulaire.fr

VOS REPÈRES

L'ACCÈS AUX TARIFS APPLIQUÉS PAR VOTRE BANQUE

Votre banque vous informe des modifications tarifaires 2 mois avant leur mise en application. Les tarifs bancaires sont accessibles dans l'ensemble de nos points de vente (affiche des tarifs et guides tarifaires Particuliers et Professionnels & Entreprises). Sur vos relevés de compte, le pictogramme  vous permet d'identifier les opérations correspondant à des frais prélevés par la banque au titre de la gestion de votre compte bancaire. Un récapitulatif est également restitué à la fin de vos relevés.

De plus, votre banque vous envoie chaque année, au mois de janvier, un document récapitulatif le total des sommes perçues au cours de l'année civile précédente, au titre des produits et services dont vous avez bénéficié dans le cadre de la gestion de votre compte bancaire.

LES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT DE VOTRE COMPTE DE DÉPÔT

À l'ouverture de compte, votre Conseiller Clientèle vous délivre la convention de compte de dépôt qui contient toutes les règles de fonctionnement de votre compte. Élaborée dans le cadre de la charte bancaire, cette convention de compte précise les modalités de fonctionnement du compte, la périodicité des extraits de compte, la délivrance des chèquiers, leur utilisation et leur mise en opposition, les tarifs associés à la convention.

Pour plus de détails, nous vous invitons à prendre connaissance de ce document mis à jour et disponible gratuitement dans votre agence ou sur Internet à l'adresse suivante : www.occitane.banquepopulaire.fr

Vous pourrez également en obtenir une copie papier sur simple demande auprès de votre Conseiller Clientèle.

DES RENSEIGNEMENTS PRATIQUES SUR LA BANQUE

Votre banque tient à votre disposition dans l'ensemble des points de vente des mini-guides et guides de la Fédération Bancaire Française.

ET POUR PLUS D'INFORMATIONS...

Consultez le site Internet de la Fédération Bancaire Française, « les Clés de la Banque » : www.lesclesdelabanque.com

Il contient de multiples informations sur vos droits et obligations, l'utilisation de votre compte, de vos moyens de paiement.

Les crédits renouvelables Facelia et Créodis sont des produits de Natixis Financement qui en fixe les conditions tarifaires disponibles auprès du Service Consommateurs de cette dernière.

NAFI SA au capital de 73 801 950 euros

Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris - 439 869 587 RCS PARIS

Adresse : Panhard et Levassor, 75634 Paris cedex 13

La Location avec Option d'Achat est un produit de :

Capitole Finance-Tofinso, intermédiaire de crédit du bailleur Natixis Lease :

Natixis Lease SA à Conseil d'administration au capital de 267 242 320 euros

Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris - 379 155 369 RCS de Paris

SécuriPlus, Sécuri High-Tech, Multirisque des Accidents de la Vie,

Autonomis, Dédicace et Fructi-Budget 2 sont des produits de : BPCE Prévoyance

Société anonyme au capital social de 13 042 257,50 euros

Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris - 352 259 717 RCS PARIS.

Entreprise régie par le Code des assurances.

Fructi-Facilités est un produit de : BPCE Vie

SA au capital social de 161 469 776,00 euros

Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris - 349 004 341 RCS PARIS.

Entreprise régie par le Code des assurances.

Tisséa et Fructi-Famille sont des produits de : BPCE Vie

SA au capital social de 161 469 776,00 euros

Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris - 349 004 341 RCS PARIS.

Entreprise régie par le Code des assurances.

et BPCE Prévoyance, SA au capital social de 13 042 257,50 euros

Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris - 352 259 717 RCS PARIS.

Entreprise régie par le Code des assurances.

L'assurance emprunteur est un produit de : BPCE Vie

SA au capital social de 161 469 776,00 euros

Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris - 349 004 341 RCS PARIS.

Entreprise régie par le Code des assurances.

et CNP ASSURANCES, SA avec conseil d'administration,

au capital social de 686 618 477 € entièrement libéré,

Siège social : 4, place Raoul Dautry, 75015 Paris

Immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 341 737 062.

Entreprise régie par le Code des assurances.

Assur BP Santé est un contrat de : BPCE Assurances,

société anonyme au capital de 61 996 212 euros.

Siège social : 88, avenue de France 75641 Paris Cedex 13,

immatriculé au RCS Paris n° B 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances.

Assur BP Enfant, Assur BP Horizon, Assur BP Auto, Assur BP Habitat et BP-info sont des produits de : BPCE IARD, SA à Directoire et Conseil de Surveillance

au capital de 50 000 000 euros entièrement versé.

Siège Social : Chaban 79180 CHAURAY - 401 380 472 RCS NIORT

Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 NIORT Cedex 09

Entreprise régie par le Code des assurances.

Protection Juridique est un produit de : ASSISTANCE PROTECTION JURIDIQUE

Société anonyme au capital de 7 017 808 euros entièrement versé

334 656 386 RCS Bobigny- Code APE 6512 Z

Siège social : « Le Neptune » 1, rue Galilée 93195 Noisy-le-Grand Cedex

Entreprise régie par le Code des assurances.

Banque Populaire Occitane : Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux établissements de crédit – Intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le N° 07 022 714 –560 801 300 RCS Toulouse.
Siège social : 33-43, avenue Georges Pompidou 31130 BALMA

Crédits photos : © iStockphoto by Getty Images

